

# Les ressources du régionalisme dans un monde instable

**Auteurs :** Ayrton Aubry (politiste, LASPAD), avec la contribution de Fadilou Ndoye (politiste, LASPAD)

**Relecteur :** Ibrahima Kane (politiste, LASPAD)

**Date :** octobre 2025

**Résumé :** Bien que de plus en plus nombreux et imposants, les accords commerciaux régionaux sont aujourd'hui déstabilisés par les mesures protectionnistes adoptées par de grandes puissances commerciales. La ZLECAf en particulier est fragilisée par les tentatives bilatérales menées par les États africains de limiter les augmentations de barrières tarifaires édictées par les États-Unis. Or, le commerce intra-continentale est encore très peu développé au regard des autres régions du monde, ce qui freine le développement d'une base industrielle ou de services, pour des économies qui reposent sur l'exportation de matières premières non transformées. En conséquence, les économies africaines naissantes comme les industries locales ou les filières spécifiques peinent à être protégées par des accords commerciaux. Il est crucial que les États africains redonnent de la vigueur au projet de la ZLECAf, via une prise d'initiative renouvelée, pour limiter les externalités négatives de l'instabilité commerciale globale, et ne pas mettre en danger les acquis économiques et en matière de développement des dernières décennies.

## Introduction

Alors que la mondialisation met en relation les économies nationales, les formes d'intégration régionales constituent un espace d'atténuation de ses externalités négatives. Ces accords constituent par ailleurs une alternative au ralentissement des négociations à l'échelle mondiale au sein de l'OMC. Les accords régionaux peuvent consacrer des échanges économiques plus faciles, mais aussi aller dans la direction d'une harmonisation des normes, vers l'établissement d'une monnaie unique, ou vers la mise en place d'une taxe douanière commune à la zone couverte par l'accord. L'exemple est donné au sein de l'espace CEDEAO-UEMOA par l'institution d'un Tarif Extérieur Commun (TEC), permettant une harmonisation des tarifs douaniers sur tout cet espace communautaire.

La ZLECAf est une zone de libre-échange à l'échelle continentale, qui s'appuie sur les organisations régionales qui lui préexistent en Afrique. L'objectif de la mise en place d'une zone de libre-échange à l'échelle africaine est d'accroître le commerce infra-continentale, dont le niveau est bien en-dessous des autres régions dans le monde. Le développement de ce commerce permettrait l'élaboration de chaînes de valeur complètes, qui ne dépendraient plus des importations extracontinentales, notamment pour ce qui concerne les produits manufacturés. Alors qu'aujourd'hui les marchandises

exportées par les États africains sont surtout des matières premières, l'élargissement de la chaîne de valeur permettrait de développer les industries africaines ainsi que le secteur tertiaire dans les exportations.

Le contexte actuel est celui d'une multiplication des accords régionaux de libre-échange sur l'ensemble des continents<sup>1</sup>, mais aussi d'une explosion des barrières protectionnistes, en particulier depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États Unis. Ces barrières tarifaires doivent impérativement être prises au sérieux en Afrique, non seulement pour leur taux élevé (de 10% à 30%), mais aussi car elles incitent les États africains à négocier des accords bilatéraux avec les États Unis. Ces négociations prennent une forme non coordonnée, et ont pour effet de fragmenter les accords régionaux, et en particulier les zones de libre-échange, car ils permettent à des produits de les intégrer sans passer par un tarif extérieur commun.

## Données probantes et analyse

Les accords d'échanges préférentiels se multiplient aujourd'hui, ils étaient au nombre de 446 en 2015 selon l'OMC<sup>2</sup>. Certains accords finissent par constituer des mastodontes commerciaux comme le Trans-Pacific Partnership (TPP), qui représente 40% du PIB mondial et 1/3 du commerce mondial.

L'accord de la ZLECAf a été signé le 21 mars 2018 par 44 États, tous l'ont signé aujourd'hui à l'exception de l'Érythrée. Le seuil de ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord est atteint le 29 avril 2019 (le Sénégal a ratifié l'accord le 2 avril 2019), et la phase opérationnelle de la zone de libre-échange s'ouvre le 9 juillet 2019. 47 États ont aujourd'hui ratifié l'accord de la ZLECAf. La ZLECAf est la zone de libre-échange la plus volumineuse au monde, mais elle est fragmentée par de profondes inégalités (à eux trois, l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigeria représentent la moitié du PIB de l'Afrique).

Le 30 septembre 2025, l'accord préférentiel sur le commerce entre les États-Unis et les États africains, l'AGOA, a pris fin, sans indications claires de la part de l'administration américaine sur son renouvellement, ce qui pourrait entraîner des conséquences majeures pour certaines économies du continent. C'est pourquoi il est important pour les acteurs africains d'encourager la stabilité du commerce international et leur intégration en son sein.

Malgré la prolifération des organisations et accords régionaux en Afrique, le commerce intra-africain peine à prendre de l'importance, les États africains échangent peu entre eux. Le commerce intra-africain représente 18% du commerce des États africains, ce qui est bien en dessous des régions économiques en dehors du continent (64% pour l'UE, 50% aux États-Unis). Il y a donc une forte influence extérieure sur les échanges commerciaux en Afrique : 82% du commerce se fait avec l'extérieur du continent<sup>3</sup>. Par ailleurs, la structure des échanges reste marquée par un héritage colonial, les États africains exportant des matières premières et important des produits manufacturés.

Alors que les organisations régionales se multiplient en Afrique, leur ancrage social reste faible. Plusieurs organisations régionales se sont appuyées, dans leur fondation, sur les divisions coloniales antérieures, comme ce fut le cas pour l'East African Community (Kenya, Ouganda, Tanzanie)

1 Rien qu'un pays comme le Sénégal souscrit actuellement à douze accords commerciaux, d'après le dernier Diagnostic du commerce, de l'industrie et des PME/PMI, d'octobre 2024.

2 Soo Yeon Kim, Edward Mansfield, Helen Milner, "Regional Trade Governance", chapter 15 in T. Börzel, T. Risse (ed.), *The Oxford Handbook of Comparative Regionalism*, 2016

3 Malte Brosig, "Regional trade régimes in Africa: exploring organizational overlap and externalities", chapter 2 in J. Muntzschick (ed.), *Regionalism in Africa and External Partners*, 2022

## Options d'action à considérer

Le Sénégal doit réaffirmer le rôle de l'intégration économique régionale comme palier protecteur pour les économies nationales. Par exemple, c'est vers les titres régionaux de l'UMOA que les autorités sénégalaises se sont tournées en janvier et en avril 2025 pour lever des titres obligataires, dans une perspective de diversification des partenariats. Dans un contexte de confiance affaiblie avec le FMI à la suite des révélations sur la « dette cachée » du Sénégal, et d'augmentation subite des taxes douanières avec les États-Unis, le marché régional est apparu comme une porte de sortie de crise possible pour les autorités sénégalaises.

Une action possible pour le Sénégal est de jouer le rôle de meneur dans l'implémentation de la ZLECAF. Une délégation ministérielle pourrait être instituée à ce titre. Les ministères éphémères de l'intégration africaine et du NEPAD sont désormais absorbés par les affaires étrangères. Une sous-direction formelle ou une division de la ZLECAF pourrait être prévue avec un rôle de relai pour des agences telles que l'ASEPEX, l'APIX, la SAPCO.

Si le Rwanda a endossé cette responsabilité au moment de la signature de l'accord, puis le Ghana pour accueillir le Secrétariat général de la zone de libre-échange, force est de constater qu'il n'y a pas aujourd'hui de puissance motrice en Afrique pour assurer la mise en place de la ZLECAF. Lors de la présidence sénégalaise de l'UA en 2022-2023, la zone de libre-échange continentale n'a pas fait l'objet d'un engagement particulier, notamment du fait de la cristallisation d'autres crises internationales comme la guerre en Ukraine, et la mise à l'agenda d'autres priorités comme l'adhésion de l'UA au G20. Après une alternance politique réussie en 2024, et dans un contexte d'appréciation générale du Sénégal sur l'ensemble du continent, les autorités gouvernementales ont la latitude pour prendre l'initiative en matière d'intégration régionale en Afrique.

Alors que le Sénégal mène une série de réformes à grand train en matière économique depuis plusieurs années, les autorités nationales gagneraient à s'arrimer aux mécanismes régionaux existants, comme la CEDEAO. Les organisations régionales peuvent servir de tremplin aux économies nationales comme celles du Sénégal. Aujourd'hui, seul le Mali représente un partenaire commercial important pour le Sénégal, tous les autres sont extracontinentaux. Or, ce pays est confronté depuis plusieurs années au terrorisme qui sévit dans tout le Sahel central et obère tous les efforts des deux pays pour approfondir leurs relations économiques et commerciales. Ces problèmes sécuritaires et humanitaires expliquent, en partie, pourquoi le commerce intra-africain est encore peu développé au regard de ce qui existe dans les autres régions économiques du monde.

La ZLECAF s'accompagne d'investissements importants dans les infrastructures, notamment dans la mise en place de corridors économiques, qui relient sûrement et efficacement de grands centres économiques. Du 28 au 31 octobre 2025 aura lieu à Luanda, Angola, une conférence sur le financement des infrastructures, dans le cadre de la présidence angolaise de l'Union africaine.

## Positions recommandées pour le sommet de la CNUCED 2025

**Promouvoir l'essor des institutions régionales en matière de commerce**, en particulier la ZLECAF. Notamment via la Guided Trade Initiative, dont est déjà membre le Sénégal, et qui regroupe les 30 pays qui veulent prendre de l'avance dans l'établissement de la ZLECAF. Confirmer le statut des organisations régionales comme des piliers de l'intégration continentale. Encourager l'insertion de

clauses protectrices des filières industrielles naissantes dans les accords commerciaux. Développer des modèles de coalitions élargies sur la défense de produits particuliers, à partir de l'exemple du cacao avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

**S'aligner sur la mise en place d'un tarif extérieur commun** pour la ZLECAf, sur le modèle du prélèvement communautaire de la CEDEAO (une taxe de 0,5% sur les marchandises qui entrent dans la zone). Sans contrevenir à la souveraineté des Etats, un tarif extérieur est riche d'avantages pour les économies et les finances africaines.

**Harmoniser les différentes initiatives de construction d'infrastructures de commerce sur le continent**, notamment entre la CNUCED et l'Union africaine. Faire de la ZLECAf, l'organisation de référence en matière de commerce continentale et d'intégration économique régionale, par exemple sur la définition des règles d'origine ou sur la hiérarchisation des priorités en matière de commerce et de développement.

**Rappeler le caractère transnational de l'intégration régionale**, qui n'est pas simplement l'affaire des États : elle doit s'aligner sur les pratiques quotidiennes des populations et des entreprises qui échangent et qui circulent dans les pays voisins. Réévaluer le poids des dynamiques sociales dans les règles d'échanges à l'échelle continentale.